



Pourquoi et comment mettre en œuvre le développement durable ?

"Nous n'héritons pas la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants."
(St-Exupéry).

Objectif qualité de vie

La croissance économique ou la recherche de profit ne peut pas être en soi un objectif politique, pas plus que le bonheur individuel, trop subjectif et abstrait. L'amélioration de la qualité de vie, en revanche, devrait être le principal objectif de l'action politique locale. La recherche de cette qualité de vie ne devrait pas se faire au détriment des autres populations, ni au détriment des générations futures.

Le développement durable

Le développement durable est donc un concept-cadre, dans lequel se retrouvent une recherche d'équité intergénérationnelle, une recherche d'équité spatiale et une recherche de préservation des ressources et d'exploitation optimale du milieu. Les trois dimensions constitutives qui en découlent sont sociales, économiques et environnementales (Mancebo, 2006).

Voici trois définitions complémentaires:

Le développement durable vise à répondre aux besoins des générations présentes, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs (Commission Brundtland, 1987).

Le développement durable est une politique et une stratégie visant à assurer la continuité dans le temps du développement économique et social, dans le respect de l'environnement, et sans compromettre les ressources (Traité de Maastricht, 1992).

Le développement durable est technique-ment approprié, environnementalement non

dégradant, économiquement viable et socialement favorable (FAO, 1995).

Le slogan du développement durable est *penser globalement, agir localement*. Il s'agit donc d'une approche globale (ou systémique) qui permet d'analyser tout projet sous l'angle économique, social et écologique. On peut évaluer l'impact d'un projet soit dans le temps, soit dans l'espace.

Ce concept est devenu populaire lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992. Cette conférence a jeté les bases du développement durable : adoption des principes de base dans la déclaration de Rio, mise en place de conventions (biodiversité, changement climatique, désertification) et mise en place d'un vaste plan d'action pour le 21^e siècle, connu sous le nom d'Agenda 21.

L'empreinte écologique

La dimension environnementale est assez facile à considérer : il ne faut pas consommer une ressource à un rythme supérieur à sa vitesse de renouvellement (p.ex. forêt, stock de poisson, biodiversité), et il ne faut pas rejeter des polluants dans l'environnement à un rythme supérieur à sa capacité d'auto-épuration (p.ex. eaux usées).

La notion d'empreinte écologique permet de visualiser cela facilement. *Elle compare la consommation des ressources naturelles renouvelables et la capacité biologiquement productive de la nature. L'empreinte d'un pays est la surface totale requise pour produire la nourriture et les fibres qu'il consomme, pour répondre*

à sa consommation d'énergie et pour fournir l'espace nécessaire à son infrastructure. Les gens consomment des ressources venant du monde entier, donc leur empreinte peut se calculer par la somme des espaces qu'ils occupent, où qu'ils soient sur la planète. (Rapport Planète vivante, WWF, 2002).

Si chaque humain vivait comme un Suisse, il nous faudrait 2.6 planètes pour produire ce que nous consommons. En moyenne, nous consommons déjà 1.35 planètes, alors que nous n'en avons qu'une seule à disposition, ce qui constitue un grave déficit écologique... une sorte de dette envers la Terre, que nous devons rembourser un jour où l'autre, si les changements climatiques nous en laissent le temps.

L'empreinte écologique est aujourd'hui un indicateur écologique reconnu et amélioré par des centaines de chercheurs à travers le monde (www.footprintnetwork.org). Il s'adapte à toutes les échelles : individu, régions, pays. Vous pouvez tester votre propre empreinte écologique sur www.footprint.ch.

Le DD pour les citoyens

Le citoyen est l'élément central du développement durable. En tant qu'électeur il choisit les gens qui mettront en place des politiques plus ou moins durables. En tant que consommateur il détermine toute la chaîne industrielle à travers le choix de ses produits : produits recyclables ou non, produits BIO ou non, commerce équitable, etc. En tant qu'investisseur il décide de la valeur boursière des entreprises.

Faits et chiffres

Sur les 2840 communes de Suisse, seulement 126 sont certifiées Cité de l'énergie. Les plus grandes villes ont obtenu ce label, permettant ainsi de toucher au final près de 30% de la population. En parallèle, plus de 140 communes se sont déjà lancées dans une démarche de développement durable.

Les choix individuels sont donc le moteur du développement durable, et c'est pour cela que l'homme y tient le rôle central.

Le DD pour les communes

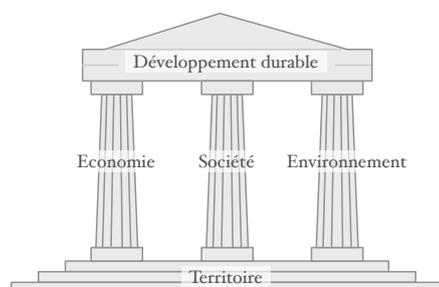
Les communes ne sont pas en reste en Suisse. Après les économies d'énergie dans les transports et les bâtiments, SuisseEnergie propose un nouvel outil complémentaire au label Cité de l'énergie : Facteur 21 (www.energiecite.ch). Il permet d'évaluer les activités communales sous l'angle de la durabilité et de définir les prochaines étapes selon 3 axes : société, économie et environnement. Cet outil va permettre de simplifier énormément le travail des responsables d'agenda 21 locaux, aura des répercussions positives sur notre qualité de vie, et aussi sur l'image de nos cités.

Le DD pour les entreprises

Les PME sont les plus actives à l'heure actuelle dans la promotion du développement durable. Pourquoi ? Parce qu'elles sont confrontées au principe du facteur limitant. Ce principe biologique est simple : si la croissance d'une plante dépend de plusieurs éléments, c'est l'élément le moins abondant qui détermine la croissance. Par exemple si une plante dispose d'assez d'engrais mais manque d'eau, cette ressource joue le rôle de facteur limitant. Un apport d'engrais supplémentaire ne servira à rien, c'est l'apport d'eau qui sera déterminant.

Ce même principe est valable pour les entreprises. En effet, la valeur d'une entreprise ne dépend pas de ce qu'elle fait de mieux, mais de ce qu'elle fait de pire. Une entreprise peut avoir une bonne santé financière, une gestion du personnel exemplaire, et se retrouver au bord de la faillite à cause d'un accident écologique, par exemple une fuite de produit chimique. Ou alors une entreprise écologiquement responsable peut être affaiblie par une grève du personnel.

La gestion durable en entreprise (ou par analogie dans les collectivités publiques) repose donc sur l'équilibre entre 3 piliers : économie, écologie et social.



Les priorités sont définies en fonction du secteur le plus faible, afin de redresser la situation. La rentabilité et l'image de l'entreprise sont donc assurées à long terme. Cette gestion repose en principe sur un processus d'amélioration continue et des outils spécifiques.

L'amélioration continue

Le processus d'amélioration continue le plus utilisé est celui de la norme ISO (www.iso.org) :



L'entreprise commence par un engagement écrit, par exemple dans la charte de qualité de l'entreprise. Voici un exemple :

Respect de l'environnement – La direction s'engage à :

- analyser les risques et à adopter des mesures de prévention adéquates pour l'environnement ;
- intégrer la dimension environnementale dans les décisions et les actions entreprises ;
- réduire l'empreinte écologique de l'entreprise à travers un processus d'amélioration continue.

Le processus est ensuite assez simple : on planifie les mesures, on les met en œuvre, on contrôle l'efficacité des mesures prises, on fait une revue de direction, et on recommence. Par exemple, une usine d'incinération s'engage à réduire ses émissions de polluants. Elle planifie l'achat d'un filtre à particules, l'installe, puis mesure périodiquement son efficacité.

Pour pouvoir suivre l'efficacité des mesures (monitoring) et les communiquer, il faut utiliser des indicateurs. Ceux-ci vont servir d'outils d'aide à la décision afin d'établir des priorités et des mesures correctives. Il faut éviter 3 erreurs courantes :

- (1) agréger des indicateurs. Le mélange d'indicateurs différents (somme, produit, moyenne) ne donne en général rien de pertinent ou d'utile.
- (2) choisir un indicateur qu'on ne peut pas influencer.

(3) laisser un expert externe choisir l'indicateur. Ce sont les gens qui pilotent un processus qui sont le plus à même de choisir un indicateur pertinent.

Il ne faut pas oublier qu'un indicateur n'est qu'une vue d'ensemble, une base de discussion qui doit être interprétée avec soin.

Les outils

La norme ISO 14001 est juste un processus. Elle n'est pas un outil en soi. La plupart des entreprises ont donc recours à des outils spécifiques pour gérer l'aspect environnemental, par exemple avec des check-list comme le Good housekeeping guide ou l'outil Eco-Entreprise (www.ecoentreprise.ch).

La gestion de l'environnement passe en principe par 4 secteurs incontournables :

(1) eau et énergie. Réduire la consommation permet de réaliser des économies. Par exemple isolation Minergie, réducteurs de débit, appareils efficaces (étiquette énergie). Les indicateurs sont les kWh utilisés et le volume d'eau consommé.

(2) consommation et déchets. Les déchets sont des ressources perdues. L'optimisation permet de réaliser des économies (cf. l'écologie industrielle). L'achat de produits recyclés, renouvelables, issus du commerce équitable améliore l'image de marque de l'entreprise. Les indicateurs sont le volume ou le poids des déchets par catégorie et les quantités de matières premières achetées.

(3) Sol, nature et paysage. Minimiser l'occupation du sol améliore la rentabilité de l'entreprise. L'intégration de celle-ci dans le paysage améliore son image. Les labels de qualité comme Parc naturel de l'économie (www.comm-care.ch/natureeteconomie) permettent de valoriser les efforts consentis auprès des clients.

(4) Santé et sécurité. Améliorer la santé des employés et diminuer les risques améliore la productivité et la qualité de vie des employés. Les points importants sont la qualité de l'air intérieur (fumées, gaz) et les substances toxiques ou irritantes.

(5) Mobilité. Celle-ci touche à tous les autres secteurs. Les transports publics favorisent les contacts sociaux, diminuent les risques d'obésité, diminuent l'occupation du sol (parkings), diminuent la consommation d'énergie...

Un bon outil pour maîtriser sa responsabilité sociale est disponible ici : www.pmesocialkit.ch

Agenda 21 local : informer et agir

La mise en oeuvre du développement durable (DD) à l'échelle locale se fait à travers un Agenda 21. Celui-ci comporte 3 piliers : économique, social, écologique. Les deux premiers volets passent par la mise en place et la promotion d'une économie locale, sociale et solidaire. L'aspect écologique passe par un inventaire initial de la situation suivi d'une amélioration continue des paramètres environnementaux (selon ISO 14001). L'objectif est d'améliorer la qualité de vie et la santé publique en améliorant l'environnement.

Pour chaque thème de l'environnement on peut établir des objectifs et des mesures pour les atteindre. Chaque mesure doit être budgétée et datée. Pour chaque thème la mesure prioritaire est l'information du public : journées thématiques (marché, foire, visites, etc.), brochures d'information, émissions TV, conférences, etc.

Énergie

Objectifs : réduire de 40% la consommation d'électricité des ménages et de la commune, augmenter la part des énergies renouvelables (solaire, éolien, géothermie) de 7% par an, label Cité de l'énergie.

Mesures : recherche systématique des gisements de NegaWatt (pollution lumineuse, appareils en veille, etc.).

Eau

Objectifs : réduire de 30% la consommation d'eau potable, réduire les polluants de l'eau à la source

Mesures : vente de limiteurs de débit, infiltration naturelle de l'eau de pluie (exonération de la taxe d'épuration ?), toits végétalisés, pérenniser le cycle de l'eau (pluie et captages, distribution, traitement, rejets et infiltration). Collecte de produits chimiques (pestici-

des, herbicides, produits de nettoyage, etc.). Favoriser les détergents biodégradables.

Déchets

Objectifs : réduire de 15% la production de déchets, augmenter les collectes sélectives (papier, verre, alu, PET)

Mesures : centres de compostage de quartier, JobTransit, mise en place d'un centre TriTout, ateliers de réparation, bourse aux matériaux de construction.

Mobilité

Objectifs : favoriser la mobilité douce

Mesures : favoriser la marche (revaloriser les chemins en ville), favoriser le vélo (pistes cyclables, abris, centre de réparation à la gare), pédibus, vélos électriques, améliorer le réseau de transports publics (transports nocturnes, mobility, communauté tarifaire, etc.). Encourager une utilisation intelligente de la voiture (tarif dégressif parkings, centre piéton, ecomobiliste, ecodrive, zones 30, commerces de proximité, etc.).

Bruit

Objectifs : réduire les nuisances sonores

Mesures : cadastre du bruit public, sensibilisation des conducteurs et utilisateurs d'engins bruyants, haies anti-bruit, végétalisation des façades, limitation de la vitesse, revêtements routiers anti-bruit.

Air et climat

Objectifs : améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur (CO, CO₂, particules fines, NO_x, ozone, etc.)

Mesures : équiper les camions, bus, machines de chantier de filtres à particules, mobilité douce

Sol, aménagement du territoire et constructions

Objectifs : réduire l'occupation du sol, limiter la perte de fertilité des sols (bétonnage, érosion, compaction, etc.)

Mesures : densification des villes, mis en place de revêtements perméables (dalles ajourées, gravier, etc.)

Nature et paysage

Objectifs : favoriser la nature en ville (faune et flore), tourisme durable

Mesures : entretien extensif des parcs et jardins, renoncer aux herbicides et pesticides, planter des haies indigènes, balcons vivants, lisières, installation de nichoirs, création de biotopes (REC), cours d'eau, etc.

Ménages et consommation

Objectifs : dématérialiser la consommation (augmenter la part de services), produits durables, labels de qualité

Mesures : économie locale, sociale et solidaire

Agriculture et jardinage

Objectifs : autosuffisance, production locale de qualité (AOC, BIO, etc.)

Mesures : favoriser le marché local de fruits et légumes, jardins partagés, jardins scolaires, etc.

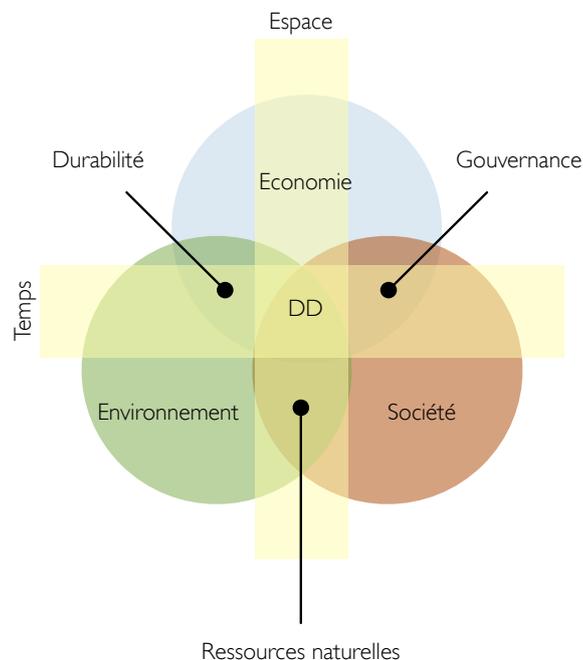
Management

Objectifs : favoriser l'intégration du management environnemental dans les entreprises et les collectivités

Mesures : aider à la certification EcoEntreprise, ISO 14001, modélisation locale (écologie industrielle)

Les 27 principes de la déclaration de Rio :

- 1er principe L'homme est au centre des préoccupations.
Les Etats ont :
- 2e principe Le droit souverain d'exploiter leurs ressources sans nuire aux autres Etats.
3e principe Le respect des générations présentes et futures.
4e principe La protection de l'environnement est partie intégrante du développement.
5e principe Elle est conditionnée par la lutte contre la pauvreté.
6e principe Elle concerne tous les pays,
7e principe selon des responsabilités communes mais différenciées.
8e principe Les modes de production et de consommation non durables doivent être éliminés,
9e principe au profit de ceux qui seraient durables dont la diffusion doit être favorisée.
10e principe Le public doit être impliqué dans les décisions,
11e principe dans le cadre de mesures législatives,
12e principe qui ne doivent pas constituer des barrières injustifiées au commerce,
13e principe tout en assurant la responsabilité de ceux qui causent les dommages,
14e principe et en évitant le transfert d'activités polluantes.
15e principe Le principe de précaution doit être mis en œuvre.
16e principe Les coûts économiques doivent être internalisés grâce au principe pollueur-payeur.
17e principe Avant toute réalisation, des études d'impact doivent être conduites.
18e principe Les Etats doivent avertir de toute catastrophe,
19e principe ou activité dangereuse pouvant les affecter.
Par rapport à la situation actuelle, certains groupes ont un plus grand rôle à jouer :
20e principe les femmes,
21e principe les jeunes,
22e principe les communautés locales,
23e principe les minorités.
24e principe Les règles d'environnement doivent être respectées en temps de guerre.
25e principe La paix, le développement et la protection de l'environnement sont indissociables.
26e principe Les différends concernant l'environnement doivent être résolus pacifiquement.
27e principe Les Etats, qui doivent coopérer de bonne foi à l'exécution de ces principes.



Pour en savoir plus...

- Office fédéral de l'environnement (OFEV) www.environnement-suisse.ch
- Office fédéral du développement territorial (ARE) : www.aren.admin.ch
- Les petits ruisseaux font les grandes rivières. Guide de l'agenda 21 local.
- F. Mancebo (2006). Le développement durable. Armand Colin.
- E. Arnaud (2005). Le développement durable. Nathan. Repères pratiques.
- S. Brunel (2004). Le développement durable. Que sais-je.

Brochure réalisée par
Cohabiter avec la nature,
CH-3960 Sierre.
Version du 28.07.2006.
www.cohabiter.ch

